

Initier à l'équitation éthologique

RS6752 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335
Formacode(s)	12051, 15479, 15436
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2027

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION · SIRET : 34438670100074

Partenaires habilités

25 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 25 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANDY BOOTH EQUITATION ETHOLOGIQUE	78931631200055	Former
CENTRE EQUESTRE DU BREVEDENT	93151434300017	Former
CHRISTIAN FLANDINET	34516060000010	Former
COMITE REGIONAL D'EQUITATION AUVERGNE RHONE ALPES	83364849600028	Former
COMITE REGIONAL D'EQUITATION DU GRAND EST	83220254300019	Former
COMITE REGIONAL D'EQUITATION IDF	43865870000010	Former
EKEEP	52996854700040	Former
EQUILOISIRS - FAE	40489927000015	Former
EUROCENTAURE	85337813100017	Former
FRANCE IRISH COB	52158669300017	Former

Liste complète des 25 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6752-initier-a-l-equitation-ethologique/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les centres équestres adhérents à la Fédération Française d'Equitation reçoivent des pratiquants toujours plus désireux de connaître et de comprendre le cheval, mais aussi de communiquer avec lui, souhaitant ainsi nouer une relation de complicité, privilégier la coopération et faire de lui un compagnon.

Cette approche a été formalisée par la FFE à travers le développement de l'activité dite « d'équitation éthologique ». Cette méthode d'éducation de l'équidé intègre les connaissances et données scientifiques issues de l'éthologie équine visant à la compréhension de la nature et du comportement de l'équidé. Elle a pour but de développer la communication et la relation mutuelle homme - équidé dans la considération du bien-être de ce dernier et par là même également de diminuer les risques d'accidents

La certification s'adresse aux animateurs et enseignants d'équitation titulaires d'une certification professionnelle de niveau 3 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres et inscrite à l'annexe II-1 du code du sport

qui fixe la liste des certifications professionnelles permettant d'encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération (profession réglementée par l'article L212-1 du même code).

Les compétences visées permettent la conception, la mise en œuvre, l'encadrement en sécurité et l'évaluation d'un dispositif pédagogique adapté aux besoins des pratiquants souhaitant s'initier à l'équitation éthologique et préparer les « savoirs d'équitation éthologique » * 1 et 2 de la FFE.

- La formation et l'évaluation des pratiquants en équitation éthologique sont mises en œuvre grâce au dispositif des « savoirs d'équitation éthologique » qui se décline du Savoir 1 au Savoir 5.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Élaborer un plan d'action pour développer la pratique de l'équitation éthologique au sein d'une structure équestre en identifiant les objectifs éducatifs et les valeurs éthiques à promouvoir et les besoins des différents publics, y compris les personnes en situation de handicap.
- Collaborer avec l'équipe de la structure équestre pour favoriser l'adhésion à l'approche éthologique en partageant les principes fondamentaux et les bénéfices de cette approche, en encourageant la participation et la contribution de chacun.
- Sensibiliser les pratiquants aux bénéfices de l'approche éthologique pour susciter leur adhésion et leur engagement en valorisant les bienfaits sur le bien-être des équidés et la qualité de la relation humain-équin.
- Faire évoluer sa pratique professionnelle pour optimiser le bien-être des équidés et la qualité de la relation lors des différentes interactions (pansage, manipulation, travail et éducation, ...) en mobilisant les techniques et les connaissances issues de l'éthologie.
- Concevoir un cycle, une séance d'initiation à l'équitation éthologique pour favoriser la compréhension mutuelle entre le cavalier et le cheval, en planifiant des exercices à pied basés sur le langage corporel équin, en respectant le bien-être animal et les exigences de sécurité et en anticipant les besoins des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Sélectionner des chevaux adaptés pour le travail à pied pour assurer une interaction harmonieuse et sécurisée, en évaluant leur comportement naturel, leur réceptivité et leur niveau d'éducation aux méthodes de l'équitation éthologique.
- Communiquer les principes de l'éthologie équine aux participants pour créer une base de compréhension des équidés, en expliquant leurs spécificités sensorielles, leur mode de vie, leurs besoins fondamentaux et leurs interactions sociales.
- Démontrer les techniques d'équitation éthologique pour enseigner des interactions respectueuses du comportement des équidés, en illustrant les exercices avec des explications sur les principes de l'approche éthologique.
- Superviser les interactions cheval-cavalier pour garantir une communication claire et respectueuse, en observant attentivement les réactions des équidés, en guidant les cavaliers dans leurs gestes et attitudes et en adaptant les exercices en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap.
- Évaluer les acquis spécifiques à l'approche éthologique pour adapter le processus d'initiation, en analysant les retours des participants et l'évolution des dynamiques relationnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification visée relève de la réglementation relative à l'encadrement professionnel des APS.

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives contre rémunération est une activité réglementée par le Code du sport dans les conditions suivantes.

Article L212-1 du code du sport

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification : 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail(...) ».

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'une certification professionnelle de niveau 3 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres et inscrite à l'annexe II-1 du code du sport qui fixe la liste des certifications professionnelles permettant d'encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération (profession réglementée par l'article L212-1 du même code).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Etre détenteur au minimum du savoir 3 d'équitation éthologique délivré par la Fédération Française d'Equitation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

- un expert indépendant désigné par la FFE, qualifié en éthologie équine et/ou en équitation éthologique, Président du jury ;
- un professionnel titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification permettant l'enseignement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et de la certification « Perfectionner en équitation éthologique » ou équivalent

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2027
Date de dernière délivrance possible	01/04/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	161	—	—	—
2022	158	—	—	—
2021	180	—	—	—
2020	93	—	—	—
2019	76	—	—	—
2018	67	—	—	—
2017	91	—	—	—
2016	85	—	—	—
2015	77	—	—	—
2014	63	—	—	—
2013	91	—	—	—
2012	91	—	—	—
2011	105	—	—	—
2010	21	—	—	—
2009	28	—	—	—
2008	26	—	—	—
2007	23	—	—	—

2006	22	—	—	—
2005	3	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2454

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ffe.com/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6752/>

Où se former

Formations référencées	9
Organismes	8
Régions couvertes	6
Prix indicatif	630 € – 3 276 €
Durée	49 – 160 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	54
Parcours menés à terme	53
Taux d'achèvement	98 %
Période	02/2025 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	68
Montant total engagé	90 534 €
Coût moyen par dossier	1 331 €
Durée moyenne	64 h
Période	01/2025 – 08/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	11 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.